ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

FAVORISER L'IMPLANTATION LOCALE DES PARLEMENTAIRES - (N° 4560)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 16

présenté par

M. Brindeau, M. Benoit, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Labille, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Métadier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six et Mme Thill

ARTICLE PREMIER

À	l'alináa	3	substituer	211	nombra	
Α	i aiinea	٥.	substituer	au	nombre	:

« 10 000 »,

le nombre :

« 20 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement souhaite permettre aux Parlementaires d'être maire pour les communes de moins de 20 000 habitants.